ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES

HUISSIERS / COMMISSAIRES DE JUSTICE

J. LALANNE - J-D. SANTRAILLE - P. FANCELLU - W. NOEL - M. LART - F. TARDY - M. JALBY - E. LEVAVASSEUR - C. PLANES

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

ALLIANCE
ATLANTIQUE
PYRÉNÉES
COMMISSAIRES DE JUSTICE

PAU
64000
3 Rue Duplaa

BAYONNE
64100
20 Rue A. Detroyat

TARBES
65000
9 Cours Gambetta

SOUSTONS
40140
26 Rue J. Moulin

ORTHEZ
64300
3 Rue Léon Blum

CASTETS
40260
529 Rue de la Poterie

LANNEMEZAN
65300
59 Rue Voltaire

NAY
64800
7 Rue de la Poste

www.aap-constat-huissier.fr
www.aap-huissiers.com
aap@aap-justice.com

AAP
20 Rue Arnaud Detroyat
64100 BAYONNE
Tel : 05 59 46 24 64
64bayonne@aap-justice.com
www.aap-huissiers.com

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE MERCREDI VINGT ET UN OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT SIX
à 14 heures 10.

A LA REQUETE DE :

La Société par Actions Simplifiée (SAS) **LOISIRS EVASION** , dont le siège social est 12 avenue Docteur Camille Delvaille, 64100 BAYONNE, FRANCE, immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 382277010, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Qu'elle me requiert pour la sauvegarde pleine et entière de ses droits et la défense éventuelle de ses intérêts, de vérifier et d'enregistrer le règlement du jeu concours

« **LIBERTIUM DAX – LIBERTIUM LESCAR – LIBERTIUM PAYS BASQUE**

« GAGNEZ UNE FIAT TOPOLINO DOLCEVITA »

Opération du 22 octobre au 28 novembre 2026 inclus », dont copie est annexée à l'original de mon procès-verbal.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Frédéric TARDY, Commissaire de Justice demeurant 20 Rue Arnaud Detroyat à BAYONNE (64), par l'un d'eux soussigné,

SITUÉ CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

SOMMAIRE

Réception du dossier 5
Vérification du dossier 10
Transmission du règlement 11

Réception du dossier

Le requérant a déposé en mon étude l'ensemble de son projet, soit :

- Un règlement sur 4 pages dactylographiées et comportant 13 articles, avec un descriptif exhaustif du lot mis en jeu, soit :

Une Fiat Topolino Dolcevita électrique, modèle sans portières rigides, équipée de cordons latéraux, correspondant au véhicule présenté lors du salon VIVA CAMPING-CAR SOUMOULOU 2026 et dans la concession Libertium Lescar avec pour numéro d'identification VIN : VYF9AZ2CAR5110256 pour année et version 2026 kilométrage et statut d'immatriculation : 100KMS - Véhicule neuf - non immatriculé État et éventuelles réserves Véhicule d'exposition, d'une valeur commerciale de 9890 euros TTC

Ledit règlement est reproduit ci-dessous :

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

LIBERTIUM DAX – LIBERTIUM LESCAR – LIBERTIUM PAYS BASQUE

« GAGNEZ UNE FIAT TOPOLINO DOLCEVITA »

Opération du 22 octobre au 28 novembre 2026 inclus

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

La société LOISIRS EVASION, SAS au capital de 180 000 €, immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 382 277 010, dont le siège social est situé 12 avenue Docteur Camille Delvaille, 64100 Bayonne, exploitant les concessions Libertium Lescar, 89 boulevard de l'Europe, 64230 Lescar, Libertium Pays Basque, 12 Avenue du docteur Camille Delvaille, 64100 Bayonne et Libertium Dax, 115 Route de Stanquet – 40990 Mèes organise un jeu promotionnel avec tirage au sort intitulé « GAGNEZ UNE FIAT TOPOLINO DOLCEVITA ».

ARTICLE 2 — DURÉE ET LIEUX

Le jeu se déroule du jeudi 22 octobre 2026 au Samedi 28 novembre 2026 inclus.

Les achats éligibles peuvent être effectués :

- Du 22 au 25 octobre 2026, pendant le salon VIVA CAMPING-CAR, place du Marché à Soumoulou, auprès de Libertium Lescar.
- Du 22 octobre au 28 novembre 2026 inclus, directement dans les 3 concessions de Libertium Lescar, Libertium Pays Basque et Libertium Dax.

Les achats réalisés dans d'autres concessions du réseau Libertium sont exclus.

ARTICLE 3 — PARTICIPANTS

Le jeu est réservé aux personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine, agissant en qualité de consommateurs et réalisant un achat éligible.

Sont exclus les salariés et dirigeants de la société organisatrice directement impliqués dans le jeu, ainsi que les membres de leur foyer.

La participation ne nécessite aucun paiement supplémentaire au prix normal du camping-car acheté.

ARTICLE 4 — CONDITIONS D'ACHAT

Pour participer, le client doit avoir signé, entre le 22 octobre et le 28 novembre 2026 inclus, un bon de commande accepté par Libertium Lescar, Libertium Pays Basque ou Libertium Dax pour l'achat d'un **camping-car neuf.**

Les camping-cars d'occasion, vans d'occasion, fourgons aménagés d'occasion et autres véhicules de loisirs d'occasion sont éligibles à l'opération.

Une participation est attribuée par bon de commande éligible, indépendamment du prix d'achat.

La livraison du camping-car n'a pas à intervenir avant le 28 novembre 2026.

Pour être retenue au tirage, la commande doit être maintenue et juridiquement effective à la date de clôture des vérifications.

Les commandes annulées, résolues ou devenues caduques, notamment en raison du refus d'un financement constituant une condition suspensive, ne sont pas éligibles.

L'exercice d'un droit légal de rétractation ne peut entraîner aucune pénalité supplémentaire liée au jeu.

ARTICLE 5 — INSCRIPTION

Lors de la commande, le client est informé de l'opération et reçoit le règlement.

Sa participation est enregistrée par la concession, avec son accord, à partir des informations suivantes :

- Nom et prénom ;
- Numéro de téléphone portable ;
- Adresse mail ;
- Véhicule acquis ;
- Numéro du bon de commande ;
- Concession et date de la commande.

Un achat réalisé par plusieurs coacquéreurs donne lieu à une seule participation, au nom de la personne désignée par ceux-ci.

ARTICLE 6 — LOT MIS EN JEU

Le jeu comporte un lot unique :

Une Fiat Topolino Dolcevita électrique, modèle sans portières rigides, équipé de cordons latéraux, correspondant au véhicule présenté lors du salon VIVA CAMPING-CAR SOUMOULOU 2026 et dans la concession Libertium Lescar.

Le gagnant recevra le véhicule effectivement exposé, et non un véhicule neuf de substitution.

La description contractuelle précise du lot sera annexée au présent règlement avant le lancement de l'opération, notamment :

- Numéro d'identification VIN : VYF9AZ2CAR5110256
- Année et version du véhicule : 2026
- Couleur et équipements : Version Doclcevita – Verde Vita
- Kilométrage et statut d'immatriculation : 100 KMS - Véhicule neuf – Non immatriculé
- Valeur commerciale TTC : 9890 €
- État du véhicule et éventuelles réserves : Statut VN – Véhicule d'exposition

Le lot ne pourra être échangé contre de l'argent ou une remise commerciale.

Les frais d'immatriculation, de livraison, de mise à disposition et d'assurance seront pris en charge par le gagnant.

ARTICLE 7 — TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué **le jeudi 17 décembre 2026 à 11h00 dans la concession Libertium Lescar.**

Tous les bulletins se trouveront alors dans une urne prévue à cet effet au sein de laquelle trois bulletins seront tirés au sort un à un au titre du gagnant principal et de deux suppléants. Le premier bulletin tiré au sort sera celui considéré comme le gagnant officiel en l'absence de réponses aux conditions exposées à l'article suivant, la société s'adressera alors au premier suppléant voir au second en cas de même difficulté.

Il sera réalisé parmi les participations valides, après vérification des commandes.

Chaque participation disposera d'une chance identique de gagner.

Le tirage désignera un gagnant principal et deux suppléants, classés dans leur ordre de tirage.

Un procès-verbal sera établi afin de garantir la traçabilité et la transparence de l'opération.

Le tirage pourra être réalisé sous le contrôle d'un commissaire de justice.

ARTICLE 8 — INFORMATION DU GAGNANT

Le gagnant sera informé personnellement par téléphone et par courrier électronique dans les cinq jours ouvrés suivant le tirage.

Il disposera de quinze jours calendaires à compter de la première notification pour accepter son gain et fournir les justificatifs d'identité et d'éligibilité nécessaires.

En l'absence de réponse après une relance, ou en cas d'inéligibilité constatée, le premier suppléant sera contacté, puis le second si nécessaire.

Aucun versement financier ne sera demandé au gagnant pour accepter son lot.

ARTICLE 9 — REMISE DU LOT

Le véhicule sera remis au gagnant dans les locaux de Libertium Lescar, au 89 boulevard de l'Europe, 64230 Lescar.

La remise interviendra sur rendez-vous, une fois le véhicule de loisirs payé dans son intégralité puis livré, mais aussi après les formalités administratives nécessaires et dans un délai maximal de 1 mois après validation du gain.

Le gagnant devra disposer d'une assurance adaptée avant toute prise de possession et respecter les conditions légales de conduite applicables à ce type de véhicule.

La remise fera l'objet d'un document signé par l'Organisateur et le gagnant.

ARTICLE 10 — DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles nécessaires à l'organisation du jeu sont traitées par la société LOISIRS EVASION, responsable de traitement.

Leur utilisation est limitée à l'enregistrement des participants, à la vérification des achats, au tirage au sort et à la remise du lot.

Les données ne pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale que dans les conditions légalement autorisées et, lorsque nécessaire, avec un consentement distinct.

Les participants disposent des droits prévus par le RGPD, qu'ils peuvent exercer à l'adresse dpo@libertium.fr

Les durées de conservation, destinataires des données et autres informations obligatoires seront précisés dans la notice de confidentialité mise à disposition avec le règlement.

ARTICLE 11 — RESPONSABILITÉ

L'Organisateur s'engage à attribuer le lot conformément au présent règlement.

Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de contacter un participant résultant d'informations manifestement erronées communiquées par celui-ci.

Aucune disposition du présent règlement ne limite les droits et garanties légales des consommateurs.

En cas de circonstance exceptionnelle rendant impossible le déroulement prévu de l'opération, l'Organisateur informera les participants des mesures prises, dans le respect de leurs droits.

ARTICLE 12 — CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a été déposé auprès de la SELAS ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Commissaires de Justice ayant son siège social 3 rue Duplaa 64000 PAU qui l'a enregistré.

Le règlement est disponible gratuitement :

- Auprès de la SELAS ALLIANCE ATLANTIQUE PYRENEES Commissaires de Justice ayant son siège social 3 rue Duplaa 64000 PAU
- Sur le salon VIVA CAMPING-CAR SOUMOULOU 2026 ;
- Dans les concessions Libertium Lescar, Libertium Pays Basque et Libertium Dax

Il pourra être remis à toute personne qui en fait la demande expressément.

ARTICLE 13 — RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative au jeu pourra être adressée à :

Libertium Lescar – Jeu « GAGNEZ UNE FIAT TOPOLINO DOLCEVITA »
89 boulevard de l'Europe
64230 Lescar
contact.lescar@libertium.fr

Le règlement est soumis au droit français.

Les éventuels litiges feront prioritairement l'objet d'une recherche de solution amiable, sans préjudice des voies de recours légalement ouvertes aux consommateurs.

Fait à Bayonne, le 15/10/2026.

Pour LOISIRS EVASION
Nom et qualité du représentant : ALONSO DAVID – DIRECTEUR
Signature :

Vérification du dossier

Les modalités du jeu définies dans le règlement sont compatibles avec les dispositions des articles L 121-2 à L 121-4 du Code de la Consommation.

La valeur et la consistance du lot correspond à la description qui en est faite dans les différents documents.

Transmission du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur du jeu et de l'étude le cas échéant.

L'ensemble de ma mission étant terminée, j'ai alors dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Cout conforme à l'original

M. Abuso David.

LIBERTIUM PAYS BASQUE
Loisirs Evasion
SAS au capital de 180 000 €
12 Av. Docteur Camille Delvaille
64100 BAYONNE
Tél. 05 59 55 24 24
382 277 010 RCS Bayonne

Frédéric TARDY
Commissaire de Justice

COMMISSAIRE DE JUSTICE :

Un éventail de services,

Le recouvrement des impayés,

Le propriétaire, le locataire,

L'entreprise, la famille,

Les obligations alimentaires,

Les permis d'urbanisme,

Les jeux et concours,

Les conflits de voisinage,

Le consommateur,

Les nouvelles technologies : constats internet, mails, SMS, vidéos…

ALLIANCE ATLANTIQUE PYRÉNÉES
COMMISSAIRES DE JUSTICE